

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N ° 562

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, M. Brun, Mme Trastour-Isnart et M. Viry

ARTICLE 27

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.